

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

**Séance du 26 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

**Votants :**

**CCHT :** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

**CCCB :** Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

**CCVA :** Robert SABATIER

**Absente ayant donné pouvoir :** Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 19/03/2019*

*Membres présents : 27*

*Pouvoir : 1*

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 19/113**

**Objet : Demande d'accompagnement et de subvention à l'ADEME pour la performance énergétique des bâtiments publics**

Le Président demande à Joël CAMART, Vice-Président, de présenter cette action.

Joël CAMART expose que, l'Espace Info Energie (EIE) destiné à l'information des propriétaires privés doit être complété par un dispositif d'accompagnement pour la performance énergétique des bâtiments publics, dédiés aux collectivités. Le PETR Pays Tolosan peut être réactif sur ce recrutement, qui pourrait être effectif en juin 2019 anticipant ainsi les échéances électorales, municipales et intercommunales, qui pourraient retarder ou ajourner le recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé, clé de voute du dispositif financé par l'ADEME.

Le dispositif de Conseiller en Énergie Partagé consiste en la mutualisation d'une compétence et d'une expertise énergie entre plusieurs collectivités n'ayant pas la taille suffisante pour embaucher un technicien spécialisé. C'est aussi l'occasion de mutualiser des moyens, partager des réflexions, engager des actions collectives entre plusieurs collectivités et mettre en avant les bonnes pratiques.

Il accompagne la collectivité (élus et services) dans la définition d'une stratégie globale d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, en vue de réduire les consommations et dépenses énergétiques et ainsi de limiter son empreinte carbone.

Ce travail nécessite l'établissement d'un état des lieux et d'un suivi dans le temps, des consommations et dépenses énergétiques. Cette première phase se concrétise par des préconisations allant de travaux légers à des projets plus importants et complexes (réhabilitation globale de bâtiments, exploitation et maintenance des installations de chaufferie, etc.).

Sur l'ensemble de ces actions, le CEP accompagne la collectivité dans ses réflexions, et notamment dans ses besoins de prestataires extérieurs (aide à la rédaction de cahier des charges, à l'analyse des offres et des préconisations, évaluation a posteriori des économies générées, etc.). Le coût d'un CEP est estimé à environ 35 000.00 € sur une année complète.

L'ADEME accompagne la performance énergétique finance ce poste forfaitairement :

CEP : 24 000 €/an sur 3 ans

Petits équipements : 5 000 € maxi pour les 3 années

Communication : 5 000 € maxi pour les 3 années

Joël Camart rappelle que l'ADEME prévoit de financer 4 postes CEP en 2019 pour accompagner la performance énergétique des bâtiments sur la région Occitanie. La démarche du cahier des charges de l'ADEME demande de lancer un appel à candidature annuel, pour couvrir les besoins d'une douzaine de collectivités (soit une dizaine ayant un patrimoine communal conséquent avec trois/quatre collectivités ayant un parc plus modeste) et ce, sur les trois années de la convention passée avec l'ADEME.

Toutes les communes ayant un patrimoine bâti conséquent seraient ainsi couvertes par ce dispositif.

Le PETR prendrait en charge la totalité du coût de ce recrutement sans demander de participation financière aux EPCI et/ou communes candidates pour l'intervention du CEP sur les bâtiments publics.

Le Président propose que le PETR Pays Tolosan, réponde à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2019 de l'ADEME pour le recrutement d'un CEP.

Celui-ci pourrait être effectif en juin ou juillet, si la candidature du PETR Pays Tolosan est retenue à cet AMI.

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à la majorité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1- S'inscrire à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2019 de l'ADEME pour le recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé
- 2- Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de cette opération.

(1 abstention -27 pour)

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019  
Au registre sont les signatures